

شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AIN TOUTA
« S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000.00 D.A N° Identification Fiscale : 099805022210668
N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL AVEC EXIGENCES DE
CAPACITES MINIMALES
N°09/SCDA/SCIMAT/2026**

La Société des Ciments de Aïn-Touta (S.CIM.AT) sise 73 Bis, Rue Benflis La verdure 05000 - Batna - Algérie lance un Avis d'Appel d'Offres National Avec exigences de capacités minimales portant

" Gérance de la cantine de la SCIMAT "

Cet Avis d'Appel d'Offres est destiné aux :

- Candidat qui estime répondre à la capacité matériel minimum
 - Entreprise spécialisée dans le domaine de la gérance et la restauration dans les sociétés (CATERING)
- Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de Quarante Mille Dinars Algériens (40.000,00 DA- non remboursable) auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT 73 Bis Rue Benflis La verdure 05000 - Batna.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **Vingt-cinq (25) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Dénomination de la société -Offre Technique - N°09/SCDA/SCIMAT/2026 ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Dénomination de la société -Offre Financière - N°09/SCDA/SCIMAT/2026 ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT
73 Bis Rue Benflis La Verdure 05000 - Batna

Appel d'Offres National Avec exigences de capacités minimales
N°09/SCDA/SCIMAT/2026

" Gérance de la cantine de la SCIMAT "

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Cent Vingt (120) Jours** à compter de la date limite de remise des offres.

NB : La possibilité de consulté le cahier des charges en ligne : www.scimat.dz/appeloffres

شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AIN TOUTA
« S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000.00 D.A
N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

إعلان عن مناقصة وطنية مع اشتراط قدرات دنيا

رقم: 09/ل.ش/ش.إ.ع.ت/2026

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية ودولية مع اشتراط قدرات دنيا من أجل :

« Gérance de la cantine de la SCIMAT »

هذه المناقصة موجهة لـ :

المترشع الذي يعتبر نفسه مستوفيا للحد الأدنى من الإمكانيات المادية المطلوبة

شركة متخصصة في مجال تسيير المطاعم وتقديم خدمات الاطعام داخل الشركات - CATERING -

بإمكان المؤسسات المهتمة بهذا الإعلان سحب دفتر الشروط لدى امتحان لجنة الشراء للفترة مابين 09/07/2026 و 15/07/2026
قدره **أربعون ألف دينار جزائري (40.000,00 دج)** غير قابل للتعويض.

- حددت مدة إيداع العروض بخمسة وعشرين (25) يوما ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية
لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من طرف ممثل
المعين لذلك.

- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق

يحتوي على العبارة « Dénomination de la société - Offre Technique - N°09/SCDA/SCIMAT/2026 »

- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق

يحتوي على العبارة « Dénomination de la société - Offre Financière - N°09/SCDA/SCIMAT/2026 »

- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" لا يفتح "

إلى السيد أمين لجنة الشراء لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT -

73 مكرر، شارع بن فليس حي الخضراء - باتنة - 05000

مناقصة وطنية مع اشتراط قدرات دنيا

رقم: 09/ل.ش/ش.إ.ع.ت/2026

Gérance de la cantine de la SCIMAT

- يبقى المتعهدون ملتزمين بعروضهم لمدة 120 يوم ابتداء من تاريخ آخر أجل لإيداع العروض.

ملاحظة: إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع: www.scimat.dz/appeloffres

**APPEL D'OFFRES NATIONAL AVEC
EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N° 09/SCDA/SCIMAT/2026**

**Cahier des Charges
Gérance de la Cantine
de la SCIMAT**

**Année
2026**

SOMMAIRE

Article 01 : Objet du cahier des charges

Article 02 : Etendue de la Prestation

Article 03 : Mode de passation

Article 04 : Matériel existant

Article 05 : Exigences de capacités minimales

Article 06 : Délais d'exécution

Article 07 : Modalités de Paiement

Article 08 : Obligations

Article 09 : Assurance

Article 10 : Visite des lieux

Article 11 : Forme de la soumission

Article 12 : Eclaircissement aux dossiers

Article 13 : Caution de garantie et de bonne exécution

Article 14 : Désistement de l'attribution provisoire

Article 15 : Soumissionnaire exclus de la participation à la consultation

Article 16 : Critères de Choix

Article 17 : Langue utilisée

Article 18 : Validité de l'offre

Article 19 : Force Majeure

Article 20 : Litiges

Article 21 : Résiliation

Article 22 : Divers

Article 23 : Retrait du cahier des charges

Article 24 : Dépôt des offres

ANNEXES

- ✓ **ANNEXE 01** : Fiche d'identification du soumissionnaire
- ✓ **ANNEXE 02** : Déclaration à souscrire
- ✓ **ANNEXE 03** : Attestation de délégation de pouvoir
- ✓ **ANNEXE 04** : Lettre de soumission
- ✓ **ANNEXE 05** : Déclaration de probité
- ✓ **ANNEXE 06** : Bordereau des prix
- ✓ **ANNEXE 07** : Moyens matériels
- ✓ **ANNEXE 08** : Moyens humains
- ✓ **ANNEXE 09** : Attestation de visite des lieux

Article 01 : Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions aux quels le soumissionnaire doit se conformer en vue de la prise en charge de la gérance de la Cantine de la **SCIMAT**, pour la restauration de son personnel (unité cimenterie, Unité agrégats).

Article 02 : Etendue de la Prestation

L'étendue consiste en la fourniture d'une moyenne de 250 repas par jour selon les menus types suivants :

2.1 Menu normal

➤ Entrées :

- Entrée froide : Hors d'œuvre varié, macédoine, salade de riz, salade au thon, salade algérienne... ou ;
- Entrée chaude : Chorba Frik ou potage de légumes ou consommé de vermicelles ou soupe de poisson ou soupe de lentilles ou ;
- Omelettes garnies ou Bourek ou Hamburger ou Vol au vent.

➤ Plats de résistance

Le plat de résistance doit comporter :

- 1- Un Couscous avec viande ovine et garnitures de légumes fruits de saison une fois par semaine.
- 2- Des Garnitures de légumes frais de saison / secs et riz ou pate (une fois par semaine)
- 3- Ou autres plats équivalent,

Le plat de résistance doit contenir :

- Viande ovine fraîche **180** grammes ou Viande bovine fraîche **160** grammes ou Foie **180** grammes ou Poisson frais **200** grammes ou Volaille fraîche **250** grammes (1/4 Poulet).

Avec une fréquence de :

- Viande ovine deux (02) fois par semaine.
- Viande bovine une (01) fois par semaine.
- Volaille deux (02) fois par semaine
- Le Poisson doit être servi au moins une fois par mois, en remplacement de la volaille.

➤ Dessert : (un dessert sera servi)

- Fruits de saison et produits laitiers (yaourts,) de qualité approuvée par le client.

➤ **Boisson**

- Limonade canette ou jus de qualité (contenance minimale de 25 cl, emballage (hors plastique) ou eau minérale (1,5 L) ou eau gazeuse. Les boissons seront soumises à la validation du client.
- Eau minérale (0.5 L).
- Café et thé.

2.2 Menu Ramadhan

➤ **Entrées :**

- Lait ou leben, avec dattes ; ¼ de litre par personne.
- Chorba Frik ou potage de légumes ou consommé de vermicelles ou soupe de poisson ou soupe de lentilles.
- Entrée froide : Hors d'œuvre varié, macédoine, salade de riz, salade au thon, salade algérienne... ou
- Bourek (pomme de terre et viande rouge hachée sur site).

➤ **Plats de résistance**

- 1- Tajines ou gratins ou dolma
- 2- Ou autres plats équivalent,

Le plat doit contenir :

- Viande ovine fraîche **180** grammes ou Viande bovine fraîche **160** grammes ou Foie **180** grammes ou Poisson frais **200** grammes ou Volaille fraîche **250** grammes (1/4 Poulet).

Avec une fréquence de :

- Viande ovine deux (02) fois par semaine.
- Viande bovine une (01) fois par semaine.
- Volaille deux (02) fois par semaine.
- Poisson à la demande.

➤ **Dessert : (un dessert sera servi)**

- Fruits de saison et produits laitiers (flan ou crème désert) de qualité approuvée par le client.

➤ **Boisson :**

- Limonade canette ou jus de qualité (contenance minimale de 25 cl, emballage (hors plastique) ou eau gazeuse. Les boissons seront soumises à la validation du client.
- Eau minérale (1,5 L)
- Café et thé.

➤ **S'hour**

- Couscous (Mesfouf)
- Dattes
- Lait ou Leben (le soumissionnaire retenu doit proposer les deux produits au choix des travailleurs) ; ¼ de litre par personne
- Steak garni
- Dessert
- Eau minérale (0,5 litre) et jus

2.3 Menu spécial

2.3.1 Repas amélioré

➤ Entrée : une seule entrée sera servie

- Entrée froide (hors d'œuvre varié) ou Assiette de Fromage (minimum 03 types).
- Entrée chaude (consommé ou chorba ou potage) ou Pizza, Soufflet, Bourek, omelette ...

➤ Plat de résistance : un seul plat de résistance sera servi

- Méchoui ou grillade garnie
- Couscous au miel ou Chakhchoukha Garnie de légumes de saison (250 grammes de viande ovine fraîche)

➤ Dessert

- Corbeille de fruits
- Pâtisserie
- Limonade canette ou jus de qualité (contenance minimale de 25 cl, emballage (hors plastique) ou eau minérale (1,5 L) ou eau gazeuse. Les boissons seront soumises à la validation du client
- Café et thé

2.3.2 Repas léger (Collation)

- Café et thé
- Gâteaux secs de qualité et (cacahuète, noix de cajou ...etc.) selon la demande du client
- Jus de fruits, eau gazeuse de qualité et eau minérale.

2.3.3 Repas régime :

- Hors d'œuvre
- Plat de résistance

Ce repas est servi après l'accord de la SCIMAT.

Article 03 : Mode de passation

Le présent cahier des charges est passé selon le mode **Avis d'Appel d'Offre National avec exigences de capacités minimales.**

Article 04 : Matériel existant

La SCIMAT dispose d'une cantine équipée de matériels et de réfectoire à l'exception de l'unité des agrégats ne disposant pas de matériel de cuisine.

Article 05 : Exigences de capacités minimales

L'Avis d'Appel d'Offre National avec exigences de capacités minimales, faisant l'objet du présent cahier des charges, est ouvert aux candidats qui doivent satisfaire aux deux conditions suivantes :

- Disposer d'une capacité matérielle minimale requise conformément à l'annexe 06 « MOYENS MATERIELS ».
- **Et** être une entreprise spécialisée dans le domaine de la gérance et la restauration dans les sociétés (CATERING).

Article 06 : Délais d'Execution

Le délai d'exécution de la prestation est de Trente Six **(36)** mois.

Article 07 : Modalités de Paiement

Le paiement s'effectuera mensuellement au plus tard Trente (30) jours après présentation de la facture sur la base du nombre de repas réellement servi conformément aux attachements journaliers dûment approuvés par les deux parties.

Les repas refusés ou contestés par le client ne seront ni facturés ni payés.

Article 08 : Obligations

8.1 Obligations du soumissionnaire :

Le soumissionnaire doit :

- Respecter les dispositions légales et réglementaires applicable à l'activité.
- Disposer des moyens matériels définie à l'annexe 06 (Moyens propres ou de location).
- Assurer les déjeuners quotidiennement, et éventuellement les jours fériés ainsi que les repas du soir et répondre à toute demande supplémentaire du client.
- Assurer un menu conforme aux normes diététique, calorique et hygiénique.
- Etablir un menu hebdomadaire après approbation du client et qui sera affiché à l'entrée des cantines.
- Assurer les repas du « F'tour et S'hour » pour le personnel posté durant le mois de ramadhan.
- Maintenir un repas témoin pendant Vingt Quatre heures (24 heures).
- Satisfaire les travailleurs pour une qualité et quantité adéquate.

- Prendre des dispositions immédiates en cas de refus des repas par le client pour mauvaise qualité ou avarie de produits alimentaires. Dans ce cas, le soumissionnaire retenu sera privé du montant de la prestation de la journée.
- Garantir les conditions d'hygiène des cantines mises à sa disposition
- Fournir au client la liste de son personnel qualifié
- Doter son personnel de tenue de travail adéquate, propre, spécifique à la prestation et avec des cartes professionnelles.
- Le soumissionnaire retenu doit présenter des certificats médicaux délivrés par la médecine de travail chaque visite périodique pour son personnel attestant sa bonne santé.
- Respecter le règlement intérieur de la SCIMAT et des dispositions environnementales en vigueur.
- Assurer l'entretien et la réparation des locaux, installations et le matériel mis à sa disposition et son hygiène à ses frais (peinture, réparation du matériel de cuisine, éclairage, eaux, etc.).
- Remplacer immédiatement l'installation et le matériel mis à sa disposition en cas d'une perte ou/et destruction.
- Remplacer le personnel affecté à la réalisation de la prestation, jugé non satisfaisant, sur la première demande de la SCIMAT.
- Restituer le matériel mis à sa disposition dans leur état initial à la fin du contrat, après un état des lieux et inventaire établi par les deux parties, en cas de manque ou de détérioration des équipements ou des installations, le soumissionnaire retenu est tenu de les remplacer.
- Assurer l'évacuation de tous les déchets générés à la décharge publique en respectant l'environnement.
- Les denrées alimentaires entrant dans la composition du repas doivent être :
 - Transportées et stockées de manière adéquate.
 - Parfaitement saines, fraîches et en particulier les viandes, les œufs, le poisson et ne doit en aucun cas fournir la viande ou le poisson congelés ou surgelés.
- **Un contrôle permanent se fera par le client (le soumissionnaire retenu doit présenter tous documents exigés par la réglementation en vigueur concernant les viandes bovines, ovines et volailles pour chaque arrivage). Le client se réserve le droit de refuser toute denrée qui ne répond pas à la qualité requise.**
- Assurer le transport des repas de la cantine principale vers la cantine de la carrière et la cantine de l'unité agrégat par des moyens appropriés.
- Utiliser son matériel et ustensiles en cas d'insuffisance de celui du client.
- Le soumissionnaire retenu doit demander l'accord préalable du client pour tout contrat ayant pour objet l'utilisation des locaux et moyens du client.

8.2 Obligations du Client

- Le client mettra à la disposition du soumissionnaire retenu les cuisines dans l'état où elles se trouvent (locaux et matériels).
- Règlement des factures dans les délais requis.
- Assurer la fourniture de l'énergie et de l'eau courante.

Article 09 : Assurance

Le soumissionnaire retenu doit assurer son personnel auprès de la CNAS et remettre les justificatifs 10 jours au plus tard de la date de mise en vigueur du Contrat.

Le soumissionnaire retenu doit souscrire toutes assurances nécessaires pour couvrir d'une manière suffisante, la responsabilité qu'il peut encourir, soit de son fait ou du fait des personnes travaillant sous ses ordres, soit à l'occasion des actes de toute nature, accomplis dans l'exercice de son activité ou de celle de ses préposés. Notamment, en cas d'intoxication alimentaire dont il serait responsable.

Il est tenu de présenter une copie de la police souscrite à cet effet, ainsi qu'une attestation délivrée par la compagnie d'assurance.

ARTICLE 10 : Visite des lieux

En plus des données stipulées dans le présent cahier des charges, le Soumissionnaire **doit** visiter et examiner les locaux destinés à la réalisation de la prestation objets du présent cahier des charges, afin de recueillir sous sa propre responsabilité tous les renseignements nécessaires à la préparation de son offre.

NB :

- Les dépenses liées à la visite des lieux seront à la charge exclusive du Soumissionnaire.
- Une attestation de visite des lieux sera remise au soumissionnaire pour l'intégrer dans leurs dossiers.

Article 11 : Forme de la soumission

Les soumissions doivent comporter deux enveloppes séparées composées de :

- **L'enveloppe (N°1) fermée**, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

Dénomination de la société :.....

OFFRE TECHNIQUE

N° 09/SCDA/SCIMAT/2026

- **L'enveloppe (N°2) fermée**, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

Dénomination de la société.....

OFFRE FINANCIÈRE

N° 09/SCDA/SCIMAT/2026

11.1 : Enveloppe technique

Ce volet consiste à soumettre une offre technique qui devra comporter :

1. Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 01**) dument renseignée, signée cachetée et portant la griffe du soumissionnaire ;
2. Une déclaration à souscrire (**annexe 02**) dument renseignée, signée cachetée et portant la griffe du soumissionnaire ;

3. Une attestation de délégation de pouvoir (**annexe 03**) dûment renseignée, signée cachetée et portant la griffe du soumissionnaire ;
4. Une déclaration de probité (**annexe 05**) dûment renseignée, signée cachetée et portant la griffe du soumissionnaire ;
5. Une offre technique proprement dite :
 - Une liste des moyens matériels (**annexe 07**)
 - Une liste de moyens humains (**annexe 08**). ;
 - Une copie des références professionnelles (Attestations dûment signées par les différents Clients) ;
6. Copie légalisée au niveau du Centre National du Registre de Commerce CNRC en qualité de **Catering** ;
7. Une copie de l'article d'imposition et NIF ;
8. Une copie d'attestation fiscale (extrait de rôle année 2026) ;
9. Une copie d'attestation de mise à jour (CNAS ou CASNOS exercice 2026) ;
10. Une copie des Références bancaires ;
11. Une copie de la quittance de paiement du retrait du cahier des charges ;
12. L'attestation de visite des lieux délivrée par la société SCIMAT.
13. Le cahier des charges comportant le cachet du secrétaire de la commission des achats de la SCIMAT paraphé au bas de chaque page ; la page (**13**) doit comporter la mention « lu et accepté » par le soumissionnaire ;
14. Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire daté moins de trois (03) mois.
15. Une copie des bilans des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) ;
16. Une copie du statut de l'entreprise ;
17. Une copie d'attestation de dépôt légal des comptes sociaux (exercice 2025).
18. Une Caution de soumission d'un montant de **1.000.000,00 DA** ; Cette caution sera restituée :

À l'ensemble des soumissionnaires en cas de :

- Annulation de l'avis d'appel d'offres.
- L'infructuosité de l'avis d'appel d'offres.

Pour les soumissionnaires retenus :

- La caution de soumission sera restituée après la mise en vigueur du contrat.

(Les soumissionnaires n'ayant pas fourni la **copie originale de la caution de soumission** seront rejetés).

NB : les documents ci-dessus doivent être à jour et en cours de validité.

11.2 : Enveloppe financière

Ce volet consiste à soumettre une offre commerciale qui devra comporter :

- 1- Lettre de soumission (**annexe 04**) dûment renseignée, signée et cachetée
- 2- Bordereau des prix en Hors Taxes ; (PU/HT) (**annexe 06**)

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée d'exécution du contrat.

Article 12 : Eclaircissement aux dossiers

- Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de la d'appel d'offres peut notifier sa demande à la SCIMAT, par écrit au plus tard **Dix (10)** jours avant la date de dépôt des offres, envoyée à l'adresse, telle qu'elle est indiquée dans l'avis de l'appel d'offres.
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres, qu'elle aura reçue au plus tard **Trois (03)** jours avant la date limite fixée à la remise des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT seront adressées à tous les soumissionnaires qui ont retiré les cahiers des charges.

Article 13 : Caution de garantie et de bonne exécution

Le soumissionnaire retenu émettra une Caution de garantie et de bonne exécution de **5%** du montant total du contrat couvrant à titre de garantie le matériel de cuisine et locaux, cette caution sera libérée après la clôture du contrat et l'établissement d'un inventaire sans réserve.

Article 14 : Désistement de l'attribution provisoire

Lorsqu'un attributaire provisoire se désiste sans motif valable, il peut encourir une exclusion temporaire pour la participation aux achats de la SCIMAT et du Groupe GICA conformément à la procédure en vigueur.

Dans ce cas, la SCIMAT peut retenir l'offre classée en deuxième position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables.

Article 15 : Soumissionnaire exclus de la participation à la consultation

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des marchés possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce doit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à Quatre (4) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un marché.
- Les entreprises qui ont manquées à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs marchés torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.

- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - ✓ Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du marché.
 - ✓ Une entente illicite avec un ou plusieurs autres fournisseurs au préjudice de la structure contractant.
 - ✓ A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des marchés.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désistées pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux marchés du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposants à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.
- Durant la période de validité des offres, lorsqu'un soumissionnaire d'un marché, se désiste, sans motif valable, avant la notification du marché ou refuse d'accuser réception de la notification du marché, ou refuse de compléter son offre, la Société peut continuer l'évaluation des offres restantes, dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence et des exigences de prix, de qualité et de délai.

Article 16 : Critères de Choix

16.1 : Critère d'évaluation technique (20 points)

- **Références professionnelles (20 points)**
 - ✓ La note totale sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté maximum des attestations de bonne exécution des contrats dans un marché similaire durant les deux dernières années, les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

L'évaluation des offres tiendra compte des antécédents : (Résiliation, litige...) des soumissionnaires ayant travaillé avec la SCIMAT ; Dans ce cas une note de **05 points** sera soustraite de la note totale des points relatifs à l'évaluation technique.

Les soumissionnaires ayant cumulés une note technique inférieure à **05 Points** seront éliminés.

16.2 Critère d'évaluation financière 80 points

- **Montant total en HT = 80 points.**
 - ✓ Une note de Quatre Vingt (**80**) points sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé l'offre la moins disante. Le reste des soumissionnaires seront évalués au prorata.

Article 17 : Langue utilisée

La langue à utiliser pour la présentation des documents de la soumission est le **français** ou **l'Arabe**.

Article 18 : Validité de l'offre

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de Cent Vingt (**120**) jours à compter de la date d'ouverture des Plis.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure d'attribuer l'a et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

Article 19 : Force Majeure

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification doit être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée doit prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Article 20 : Litiges

Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'application des clauses du contrat sera réglé à l'amiable entre les deux parties.

Dans le cas où le litige persiste il sera porté devant le tribunal territorialement compétent .

Article 21 : Résiliation

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- En cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat sans prétendre à dommage et intérêts.
- L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant annuel du contrat, le Client se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du Soumissionnaire retenu.
- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun de ces points énoncés ci-dessus, le Client adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de sept (07) jours calendaires, le Client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du soumissionnaire retenu.

Article 22 : Divers

22.1- Négociation des soumissions :

Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du soumissionnaire.

22.2- Une seule offre par soumissionnaire

Une entreprise ne peut présenter qu'une seule offre par Appel d'Offres, que ce soit à titre individuel ou en qualité de membre d'un Groupement d'entreprises.

Aucune entreprise ne peut à la fois être sous-traitante et présenter une offre, à titre individuel ou en qualité de membre d'un Groupement d'entreprises

22.3- Annulation de l'appel d'offre :

La SCIMAT se réserve le droit d'annuler le présent appel d'offre.

L'annulation de l'appel d'offre se fera par voie de presse et le BOMOP.

22.4- Attribution provisoire de l'Achat :

L'avis d'attribution provisoire de l'Achat sera inséré dans les organes de presse dans lesquelles l'avis d'appel d'offres a été publié, cet avis comportera les résultats de l'évaluation des offres technique et financière.

Article 23 : Retrait du cahier des charges

Le cahier des charges doit être retiré auprès du secrétariat de la commission des achats de la filiale de la SCIMAT sis Rue Benflis la verdure Batna 05000, contre paiement d'un montant de **40.000,00 DA**.

Article 24 : Dépôt des offres

La date limite de dépôt des offres auprès du secrétariat de la commission des achats de la filiale de la SCIMAT est fixée au plus tard le **03/08/2026** avant **10h45** soit **Vingt Cinq (25) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale (**09/07/2026**).
Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du secrétariat de commission des achats de la SCIMAT.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article **08.1** relatif aux documents constitutifs de l'offre technique, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre Technique** » et « **Nom, Adresse et Cachet de la Société** ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article **08.2** relatif aux documents constitutifs de l'offre financière, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre financière** » et « **Nom, Adresse et Cachet de la Société** ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »
A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats
SCIMAT
Rue Benflis la verdure Batna 05000
Appel d'Offre National avec exigences de capacités minimales
N° 09/SCDA/SCIMAT/2026
« Gérance de la Cantine de la SCIMAT »

Lu et accepté
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Important

- 1- L'ouverture publique se fera au siège de la société des ciments Ain Touta-Batna le **03/08/2026 à 11h00 ;**
- 2- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis d'appel d'offre,
- 3- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants :
 - Frais du retrait du cahier des charges ;
 - L'offre non retenue ;
 - L'avis d'appel d'offres infructueux ou annulé.

Annexe 01
FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Soumissionnaire :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant la qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat (Objet de l'Achat) :

Gérance de la Cantine de la SCIMAT

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

a-Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2023 :
- Année 2024 :
- Année 2025 :

b-Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou
solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du
groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2022 :

- Année 2023 :

- Année 2024 :

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

• Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant) **ou**.....

• Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant)

Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

.....

Fait à, le.....
(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Annexe 02
DÉCLARATION À SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre
(à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat :

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la
société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat de
(objet du contrat) : **Gérance de la Cantine de la SCIMAT**

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet
effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de
délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires
annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal,
section Commerciale ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le
Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation
d'activité : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans
quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du
syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19
juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)
.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :
.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :
.....

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :
.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :
.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :
.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :
.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Nom et Prénom

Qualité :

Date de naissance :

Nationalité :

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) :

....., à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

Annexe 03
ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné, signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur (objet de l'achat) :

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Fonction :

Dénomination de la société :

Forme juridique :

Montant du capital social :

Adresse du siège social :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

....., en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et le lieu de naissance : à

Fonction :

de négocier et de conclure avec la Société des Ciments de Ain-Touta, le Contrat portant sur :

Objet précis du Contrat : **Gérance de la Cantine de la SCIMAT**

Mode de passation : **Appel d'Offre National avec exigences de capacités minimales..**

Références : ... **N° 09/SCDA/SCIMAT/2026**

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, **le** :

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

Annexe 04
LETTRÉ DE SOUMISSION

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : **Gérance de la Cantine de la SCIMAT**

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Annexe 05
DÉCLARATION DE PROBITÉ

Le signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur (objet de l'achat) :

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone : ; N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Forme juridique de la société :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....
(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

Annexe 06

BORDEREAU DES PRIX **(Pour les 03 années)**

N°	Type de menu	Qté	Montant/Repas DA/HT	Montant Total DA/HT
01	Repas normal et régime	105000		
02	Repas (Ramadhan) : F'tour	620		
	S'hour	620		
03	Repas amélioré	800		
04	Repas régime sans viandes	20		
05	Collation	1200		
			Montant Total H.T	
			TVA 19%	
			Montant TTC	

Fait à le

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Annexe 07

MOYENS MATERIELS **(Moyens propres ou de location)**

Type de matériel	U. Cimenterie	U. Agrégat
Véhicule frigorifique	01	
Camionnette fourgon	02	
Réfrigérateur domestique		01
Cuisinière domestique		01
Grillade électrique		01
Chariots à étagères		02
Ustensiles de services et de préparation des repas	120	40
Matériels de boucherie	01 jeu	
éplucheuse	01	
congélateur	01	
Robot de cuisine prof	01	
bascule	01	
Hachoir électrique	01	

Fait à le

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 8

MOYENS HUMAINS

[illegible]

Le soumissionnaire doit indiquer le personnel nécessaire la réalisation de la prestation.

(*) : Seuls les postes de cuisiniers et d'intendants doivent être justifiés par un diplôme ou attestation de succès.

Fait à le

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Nous soussignés, Monsieur:

Responsable de la structure:

Certifie que :

Mr :

Mr :

Mr :

De la Société; se sont présentés
le/...../..... à la Cimenterie de Ain-Touta, pour visiter les lieux où sera déroulée la
prestation objet de l'Appel d'Offres National avec exigences de capacités minimales , portant :
« Gérance de la Cantine de la SCIMAT »

Lieux visités :

-
-
-
-
-
-
-

Fait à Ain-Touta le/...../.....

Le Responsable de la structure SCIMAT